

FINANCES

Arrêté 2025-14 : Arrêté de nomination des régisseurs du service des plages - Nomination de Monsieur Cyril BENARD (titulaire) et de Madame Audrey GAILLARD (suppléante)

1 DOCUMENT - Publié le 27 mai 2025

ARRÊTÉ
N° : 2025-14
Délibéré le : 27 MAI 2025
Publié le : 27 MAI 2025
Mis en : 27 MAI 2025

FINANCES
Arrêté de nomination des régisseurs du service des plages.
Nomination de Monsieur Cyril BENARD (titulaire) et de Madame Audrey GAILLARD (suppléante)

(Le Président)
- 162 DÉCRET du 31 janvier 2017 relatif aux règles à suivre pour la gestion des plages du Grand Lac Communauté d'Agglomération, à l'ordre des Bureaux,
- 162 DÉCRET du 1er février 2017 N° 2017-001, portant nomination de Madame Sylvie CARILLER après les démissions, à ce qu'il résulte de la régle de nomination des postes de Monsieur Cyril BENARD mandatées auparavant, à consigner à l'ordre du 1er février 2017,
- 162 DÉCRET du 1er mars 2020 fixant la régle de nomination des postes, pour l'exercice de l'activité de régisseur et de régisseuse professionnelle (RSPF),
- 162 L'avis conforme de l'Inspection de l'Éducation Nationale (INED) du 15 avril 2020,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : NOMINATION MONSEIGNEUR CYRIL BENARD
Monsieur Cyril BENARD est nommé, à compter du 1er juillet 2025, régisseur titulaire de la plage se situant à la pointe des plages, avec pour mission d'y déposer exclusivement, les débris échus par le vent dans le cadre de l'activité de régisseur.

ARTICLE 2 : NOMINATION MADAME AUDREY GAILLARD
Sur avis d'Inspection de l'Éducation Nationale (INED) daté du 15 avril 2020, Madame Audrey GAILLARD qui est désignée en qualité de suppléante supplémentaire.

ARTICLE 3 : INDÉPENDANCE
L'Inspection de l'Éducation Nationale a été saisie des dépositions du titulaire et d'indépendante sur l'absence de conflit d'intérêt entre les deux personnes. Ces deux personnes sont indépendantes et leur nomination n'a pas entraîné de conflit d'intérêt.

Mme Audrey GAILLARD, mandataire titulaire, n'a pas d'intérêt à exercer la fonction de régisseur.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITÉS
Cyril BENARD et Audrey GAILLARD sont, conformément à la réglementation en vigueur, en charge de la gestion toutes les plages de la commune de Grand Lac Communauté d'Agglomération, y compris celles gérées par les collectivités territoriales, du mouvement des débris et des déchets et des infrastructures et aménagements de disponibilité, de la conservation et/ou mise à disposition des éléments de sécurité ainsi que de l'entretien et l'exploitation.



AR_2025-14.PDF

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/arretes-du-president/arretes-2026/arrete-2025-14-arrete-de-nomination-des-regisseurs-du-service-des-plages-nomination-de-monsieur-cyril-benard-titulaire-et-de-madame-audrey-gaillard-suppleante-40587?>



**GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION**

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.